

BIENVENUE EN FRANCE !



Vous êtes sur le point de commencer une aventure passionnante, et nous sommes là pour vous aider à chaque étape. Dans ce document, vous trouverez des informations utiles pour vous installer et vous sentir chez vous dès votre arrivée en France.

SOMMAIRE

1 • DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN TANT QU'ÉTUDIANT ÉTRANGER

A) Trouver un logement	3
B) Valider votre visa d'étudiant	4
C) Renouveler votre visa (titre de séjour)	
D) Obtenir le CVEC	
E) Créer votre compte bancaire	5
F) Se soigner - Sécurité sociale	
G) Bénéficier de la CAF	

2 • VIE ACADEMIQUE ET VIE PROFESSIONNELLE

A) Bénéficier d'un contrat d'alternance et travailler en France pendant vos études	6
B) Trouver un emploi suite à l'obtention de votre diplôme	7

3 • INTÉGRATION EN FRANCE

A) Apprendre le français avant d'intégrer une formation diplômante	8
B) Participer à la Journée d'accueil	
C) Bénéficier du Buddy Program	

4 • VIE CULTURELLE

FOIRE AUX QUESTIONS

LE GROUPE AD EDUCATION

1 • DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN TANT QU'ÉTUDIANT ÉTRANGER

A) Trouver un logement

Vous trouverez ici des liens utiles afin de faciliter votre recherche de logement et préparer votre installation.

Nexity Studéa. Résidences étudiantes. <https://www.nexity-studea.com/> **Nexity Studéa : résidences et logements étudiants**

En partenariat avec Nexity Studéa, il vous propose une offre de résidences étudiantes dans 50 villes en France: 120 résidences meublées, équipées et connectées. Des espaces de vie communs pour faciliter l'intégration des locataires au sein de la résidence. Des activités de groupe sont mises en place pour favoriser la convivialité entre les résidents.

+ INFOS:

<https://www.paperturn-view.com/?pid=MjA208024&v=4>

Studapart propose de locations de logement de résidences étudiantes et chez des propriétaires dans plus de 40 villes en France. <https://www.studapart.com/fr> **Location de logements de 1 à 24 mois.**

Vous pouvez réserver votre appartement directement sur la plateforme dédiée. Les étudiants internationaux pourront trouver un logement avant d'arriver en France et recevront leur certificat logement pour leur visa.

Ensemble2Générations: réseau de la cohabitation intergénérationnelle, ensemble2generations.fr

E2G est une association d'intérêt général, ouverte à tous dont l'objet premier est le logement intergénérationnel. En contribuant au rapprochement des générations et en favorisant le maintien des aînés à domicile, E2G apporte une réponse adaptée au vieillissement de la population. Tout en soutenant les aidants familiaux, E2G permet aux étudiants de trouver des solutions alternatives. Vous pouvez télécharger la brochure en cliquant [ici](#), avec les différentes formules offertes. N'hésitez pas à contacter la référente mentionnée dans la brochure directement afin d'effectuer l'inscription.



+ L'AIDE AU LOGEMENT:

La Caisse d'allocations familiales (CAF) est un organisme français de droit privé, qui vous permet de prétendre à l'Aide Personnalisé au Logement Etudiant (APL) ! Vous pouvez, comme les étudiants français, formuler leur demande en ligne sur le site de la CAF:

APL Étudiant 2022: conditions, démarches, simulation
[| Mes-Allocs.fr](http://Mes-Allocs.fr)

+ CAUTION LOCATIVE:

La majorité des bailleurs exigent qu'un tiers se porte garant ou caution pour leur locataire.

Vous avez besoin d'un garant pour trouver votre logement ?

La caution Visale est la solution gagnant-gagnant pour le locataire et le propriétaire ! La garantie Visale est une caution accordée par Action logement au locataire. Voici les informations fournies par Campus France: tout ce qu'il faut savoir sur visale, la caution locative gratuite pour les étudiants.
[| Campus France](http://Campus France)

B) Valider votre visa d'étudiant

La démarche se fait directement en ligne et vous avez 3 mois pour le faire dès que vous arrivez sur le sol français.

+ INFOS:

[Comment valider votre visa long séjour à votre arrivée en France ?](#)

[| Campus France](#)



FAIRE LA DEMANDE

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

C) Renouveler votre visa (titre de séjour)

Après la 1ère année d'étude en France. Vous devrez faire la demande d'un titre de séjour.

Vous devrez commencer la procédure de renouvellement 3 mois avant l'expiration de votre titre actuel. Vous ne devrez vous présenter en préfecture qu'au moment de la remise du titre de séjour. Vous pourrez tout faire en ligne et donc suivre l'avancement de votre dossier dans votre espace personnel sur le site du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE).

Lors de la validation de votre demande en ligne, vous recevrez automatiquement une confirmation de dépôt qui ne préjuge en rien du droit au séjour, mais qui permet de justifier la démarche engagée. Ce document ne permet pas de voyager. Ce n'est pas un récépissé.

INFOS:

[+ Comment renouveler votre titre de séjour?](#)

[| Campus France](#)

FAIRE LA DEMANDE

france.interieur.gouv.fr/

D) Obtenir la CVEC

Une fois inscrit dans une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur vous devez obligatoirement obtenir votre attestation d'acquittement de la Contribution de Vie Etudiant et de Campus (CVEC).

+ INFOS:

[Les 10 choses à savoir sur la Contribution Vie Etudiante et de Campus \(CVEC\)](#)

[| Campus France](#)





E) Créez votre compte bancaire

Le réseau AD Education dispose d'un partenariat privilégié avec la banque BNP Paribas ([BNP Paribas | Ma banque en ligne](#)) pour les étudiants étrangers.

Nous vous mettrons en contact avec le responsable du pôle étudiant avant votre arrivée en France et lors de notre réunion d'accueil vous aurez la possibilité de la rencontrer pour faire l'ouverture de votre compte bancaire en direct.

F) Se soigner - Sécurité sociale

Dès votre arrivée en France avec votre statut d'étudiant, vous avez le droit de vous inscrire à la sécurité sociale. Il s'agit bien d'une démarche gratuite et surtout obligatoire.

+ INFOS:

Pour obtenir des informations sur le fonctionnement de la sécurité sociale, vérifiez le lien [Campus France: santé, sécurité sociale et mutuelle | Campus France](#)

Attention pour les étudiants européens la procédure n'est pas la même.



ENTAMER LA PROCÉDURE

Inscription des étudiants étrangers et des collectivités d'outre-mer à la Sécurité Sociale. [ameli.fr](#)

G) Bénéficier de la CAF

Vous pouvez bénéficier des aides de l'État avec le statut d'étudiant. Il est valide tant pour les européens que pour les non européens.

+ INFOS:

[Étudiants Internationaux | Bienvenue sur Caf.fr](#)

2 • VIE ACADEMIQUE ET VIE PROFESSIONNELLE

A) Bénéficier d'un contrat d'alternance et travailler en France pendant vos études

L'alternance est un système de formation permettant d'allier la théorie à l'école et la pratique en entreprise. C'est une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.

L'alternance comprend 2 types de contrats:

- **Le contrat d'apprentissage** qui s'adresse aux jeunes de 15 à 29 ans.
- **Le contrat de professionnalisation** qui s'adresse également aux adultes de plus de 26 ans.



Vous êtes ressortissant d'un pays de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Économique Européen (EEE), et vous souhaitez conclure un contrat en alternance ?

Le principe de la libre circulation des travailleurs s'applique. Vous n'avez pas d'autorisation de travail à demander.

Vous êtes un jeune majeur étranger, non Européen, et vous souhaitez conclure un contrat en alternance ?

Que ce soit le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, il faudra avant toute chose impérativement justifier d'une année d'étude en France en formation initiale.

Si cette condition est remplie vous pouvez signer un contrat d'alternance. Pour cela vous devez être titulaire d'un titre de séjour valide et donc séjourner en situation régulière en France.

INFOS:

- + [Travailler pendant ses études en France | Campus France](#)



Si vous êtes titulaire d'une carte de séjour "Vie privée, vie familiale" vous pouvez accéder à l'alternance sans condition. Sinon, vous devez être titulaire d'un visa long séjour étudiant (valable de 4 mois à 1 an) ou de la carte de séjour temporaire étudiant (valable 1 an) ou pluriannuelle étudiant (valable 2 à 4 ans).

Concernant la possibilité de travailler pendant vos études, les étudiants non européens avec le visa /titre de séjour "étudiant" sont autorisés à travailler à titre accessoire. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas faire plus de 964h annuelles de travail, que ce soit dans le cadre d'un CDD ou d'un travail en intérim.

À noter: les stages ne comptent pas dans le décompte de ces heures.

B) Trouver un emploi suite à l'obtention de votre diplôme

Suite à l'obtention de votre diplôme, si votre souhait est de rester en France pour travailler, vous pourriez concrétiser le projet.

Si jamais vous avez des questions plus précises, n'hésitez pas à contacter la préfecture de votre ville de résidence.

+ INFOS:

[La carte de séjour "recherche d'emploi / création d'entreprise"](#)
[| Campus France](#)



3 • INTÉGRATION EN FRANCE

A) Apprendre le français avant d'intégrer une formation diplômante

Si vous êtes titulaire d'un niveau B2 certifié (TCF, TEF, DELF, DALF), vous pouvez intégrer directement l'un de nos Bachelors ou nos Mastères une fois la validation pédagogique effectuée.

Si vous n'avez pas le niveau B2, trois options s'offrent à vous:

- Programme Study Abroad in France (SAF)

AD Education a mis en place un programme intensif de français associé à des cours de spécialités sur une année académique, permettant ainsi aux étudiants d'atteindre le niveau de français requis et d'acquérir ou de consolider leur pratique artistique. Ce programme est donné uniquement sur Paris.

- Français Langue Etrangère (FLE) en partenariat avec le Centre France Langue <https://sejour.fl-france.fr/>

AD Education propose aux étudiants de suivre des cours de FLE pour des périodes variant d'un mois à une année en fonction du niveau initial. Vous pourrez suivre des cours de français dans différentes villes de France tels que Paris, Bordeaux, Biarritz, Nice et Lyon, etc.

- Global Exam <https://global-exam.com/fr/exam>

Tout étudiant inscrit dans un des programmes du groupe AD Education bénéficie d'un accès libre et gratuit à Global Exam. C'est une plateforme qui permet aux étudiants de progresser en français à son rythme grâce à des cours en ligne adaptés au niveau de chacun. Ces



cours permettront aux étudiants de se perfectionner en grammaire et en vocabulaire mais aussi de se préparer au DELF. Ils seront complétés par des cours de conversation avec un enseignant. Un lien vous sera adressé lorsque vous serez inscrit.

+ INFOS:

Si l'une de ces options vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le service international par mail: admission@ad-education.com

B) Participer à la journée d'accueil

AD Education organise chaque année une journée d'accueil 'Welcome Day' qui permet aux étudiants de se rencontrer et de s'informer sur les principales démarches administratives à accomplir une fois arrivée en France.

Vous profiterez d'un moment de convivialité sur un de nos campus en compagnie d'autres étudiants.

C) Bénéficier du Buddy Program

Le principe du Buddy Programme est de mettre en relation un étudiant français avec un ou plusieurs étudiants internationaux. Renseignez-vous dans votre campus à votre arrivée.

Si vous souhaitez rencontrer des étudiants d'autres universités, il existe un programme national auquel vous pouvez également vous inscrire <https://buddysystem.eu/fr>

4 • VIE CULTURELLE

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre campus/école à votre arrivée en France pour des informations complémentaires.

+ INFOS:

La vie culturelle de chaque ville française.
[| Campus France](#)



PARIS
[Culture | Ville de Paris](#)



LYON
[Culture | Ville de Lyon](#)



MARSEILLE
[Culture | Ville de Marseille](#)



NICE
[Culture | Ville de Nice](#)



NANTES
[Culture | metropole.nantes.fr](#)



LILLE
<https://www.lille.fr/>



BORDEAUX
[Culture | Bordeaux &](#)
<https://www.bordeaux-tourisme.com/>



RENNES
[Culture | Office de Tourisme](#)
tourisme-rennes.com



TOULOUSE
[La vie culturelle à Toulouse: expositions, théâtre, concerts...](#)
toulousesecret.com

Foire aux questions

1) Candidature et inscription internationale



Comment et jusqu'à quelle date puis-je m'inscrire ?

Vous pouvez candidater tout au long de l'année. Si vous êtes un étudiant international hors UE et que vous avez besoin d'obtenir un visa, il est vivement conseillé de vous inscrire jusqu'en juin 2023 au plus tard car les démarches consulaires peuvent être longues. Les cours se déroulent de septembre à juin.



Où puis-je trouver les détails des tarifs par année et par programme ?

Toutes les informations se trouvent dans le dossier de candidature que vous pouvez télécharger dans la rubrique "ADMISSIONS INTERNATIONALES".



Est-ce que je suis remboursé en cas de refus de visa ?

Dans le cas où la demande de visa étudiant nécessaire serait rejetée, l'intégralité des Arrhes pourront être remboursées sur présentation des pièces correspondantes et confirmation que le processus de demande de visa a été scrupuleusement respecté. La moitié des frais de dossier (600 €) resteront définitivement acquis à l'école.



Quels sont les modalités de paiement pour les étudiants internationaux 'hors UE 'primo-arrivants' ?

Lors de l'admission, un 1er versement de 3200 € (2000 € d'arrhes + 1200 € de frais d'inscription) est demandé afin de confirmer votre inscription. A réception, vous recevrez la documentation nécessaire pour vos démarches dans votre pays. Le paiement du solde des frais de scolarité doit être effectué au plus tard le 15 juillet 2023.



Est-ce que je dois payer les 1200€ de frais d'inscription tous les ans ?

Non, ces 1200 € de frais d'inscription sont à payer uniquement la 1^{ère} année. Ensuite, la procédure sera identique que pour les étudiants de l'UE.



Est-ce que j'ai le droit de faire l'alternance à partir de la 1^{ère} année d'études ?

Avant de pouvoir signer un contrat d'apprentissage et obtenir une autorisation de travail auprès du Ministère de l'Intérieur suivant leur situation administrative. Les étrangers "primo-arrivants" non originaires de l'espace européen doivent justifier obligatoirement au préalable d'une 1^{ère} année de formation initiale suivie sur le territoire français. Seul le stage alterné est autorisé. Dans ce cas, la formation restera à votre charge.

2) Budget à prévoir



Quel est le budget à prévoir pour vivre en France en tant qu'étudiant ?

Le coût de la vie n'est pas le même dans toutes les villes de France et à Paris, il est assez élevé. Vous devez vous attendre à payer, en moyenne 800 € de loyer mensuel. En incluant le coût de la nourriture, du transport, des livres et des loisirs, votre budget devrait être d'au moins 1200 € par mois.



Est-ce que je peux travailler pendant mes études avec mon visa d'étudiant ?

Le visa d'étudiant vous permet de travailler 20 heures par semaine maximum. Une fois l'emploi du temps obtenu, vous aurez la possibilité de vous organiser si vous souhaitez avoir à côté un job étudiant.

3) Démarches administratives à mon arrivée sur le sol français (pour les étudiants non-EU)



Est-ce que je suis assisté par l'école pendant mes démarches consulaires dans mon pays d'origine ?

Le service de relations internationales vous accompagne dans le processus de candidature jusqu'à votre inscription. Le bureau international vous fournira la notification d'inscription indispensable pour vos démarches. La procédure auprès de Campus France et du Consulat français sont à effectuer par vos soins.

Cependant, nous sommes votre interlocuteur privilégié jusqu'à votre arrivée en France.



Quelles sont les démarches à faire avant et après mon arrivée en France telles que la recherche du logement, sécurité sociale, validation du visa, etc. ?

Vous trouverez tous ces détails dans le guide "Welcome in France" que vous avez reçu lors de votre inscription.



Pendant mes études dans l'école, aurais-je la possibilité de bénéficier d'une mobilité étude ?

Vous avez les mêmes droits que tous les autres étudiants. Les modalités peuvent varier en fonction de votre pays de destination et seront à vérifier en temps utiles.

4) Exigences linguistiques



Quels sont les programmes donnés en anglais ? Dois-je fournir une attestation de langue ?

Si vous n'êtes pas originaire d'un pays anglophone ou que vous n'avez pas suivi votre scolarité dans un établissement anglophone, vous devrez fournir une attestation de langue anglaise d'un niveau minimum B2 (TOEIC, TOELF, IELTS).



Pour les formations en français, quelle attestation officielle dois-je fournir au moment de ma candidature ?

Le niveau B2 minimum est exigé pour intégrer nos formations (DELF, DALF, TCF ou TEF). Si vous venez d'un pays francophone et que vous avez suivi votre scolarité en français, vous êtes exempté de ce prérequis. Tout comme les étudiants qui ont suivi les études dans un lycée français à l'étranger.



Si je n'ai pas le niveau B2 en français, Comment dois-je procéder pour m'inscrire dans un cours de FLE (Français Langue Etrangère) avant d'intégrer l'école ?

Vous devez d'abord postuler dans la formation choisie et obtenir une pré-admission. Une fois votre dossier accepté par l'école, nous procéderons à votre inscription au programme en français (SAF ou FLE).

— Programme Study Abroad in France (SAF): Ce programme intensif associe le français (FLE) à des cours de spécialité

(pratique artistique) sur une année académique. Il amène les étudiants au niveau de français requis et permet de consolider leur pratique artistique.

— Français Langue Etrangère (FLE) en partenariat avec le Centre France Langue <https://sejour.fl-france.fr/>
AD Education propose aux étudiants de suivre des cours de FLE pour des périodes variant d'un mois à une année en fonction du niveau initial.

5) Après vos études en France



Puis-je rester en France pour travailler suite à mes études ?

Plusieurs possibilités s'offrent aux étrangers diplômés en France qui souhaitent trouver un emploi à la fin de leurs études. Vous trouverez toutes les informations pertinentes sur le site web de Campus France.

+ INFOS:

Comment chercher un emploi en France
| [Campus France](#)

ALLEMAGNE · AUTRICHE · ESPAGNE · FRANCE · GRÈCE · ITALIE · PAYS-BAS · ROYAUME-UNI · SUISSE

21 ÉCOLES 70 CAMPUS 36 000 ÉTUDIANTS

Le groupe AD Education, présent dans 9 pays en Europe, regroupe 21 établissements réunis autour de valeurs fortes liées à la transmission des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être. La diversité de nos écoles et de leurs enseignements, nous permettent de former chaque année plus de 36 000 étudiants avec un seul objectif: les accompagner vers une insertion professionnelle réussie en faisant d'eux des acteurs du changement.

Le Groupe AD Education propose des formations d'excellence, en initial ou en alternance, dans les domaines du design, audiovisuel, animation & jeu vidéo, culture et luxe, communication, marketing et digital.



ad-education.com

ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DU PARFUM



animum

ICMP

ING

SAC
INSTITUTE

HMKW

iscod

visiplus
academy

ccv

Barreira
Arte+Diseño

IAAD.

ces

école
de condé

ESP

EAC

CEV

a'sfored

ēsd